

МІНІСТЕРСТВО ОСВІТИ І НАУКИ УКРАЇНИ  
ОДЕСЬКИЙ НАЦІОНАЛЬНИЙ УНІВЕРСИТЕТ  
імені І. І. МЕЧНИКОВА  
ФАКУЛЬТЕТ РОМАНО-ГЕРМАНСЬКОЇ ФІЛОЛОГІЇ  
КАФЕДРА ФРАНЦУЗЬКОЇ ФІЛОЛОГІЇ

**ТЕОРЕТИЧНА ГРАМАТИКА  
ФРАНЦУЗЬКОЇ МОВИ**

**ЧАСТИНА 2  
ДІЄСЛОВО**

**МЕТОДИЧНІ РЕКОМЕНДАЦІЇ**

до самостійної роботи

для здобувачів першого (бакалаврського) рівня вищої освіти  
спеціальності 035 Філологія  
спеціалізації 035.055 Романські мови та літератури  
(переклад включно), перша – французька

ОДЕСА  
Видавець Букаєв Вадим Вікторович  
2023

# УДК 811.133.1'36

## Т33

### Укладач:

*М. Д. Марінашвілі*, кандидат філологічних наук, доцент, завідувач кафедри французької філології

### Рецензенти:

*О. Ю. Карпенко*, доктор філологічних наук, професор, завідувач кафедри граматики англійської мови Одеського національного університету імені І. І. Мечникова;

*Л. В. Гринько*, кандидат філологічних наук, доцент, завідувач кафедри іспанської філології Одеського національного університету імені І. І. Мечникова.

*Рекомендовано вченою радою факультету  
романо-германської філології ОНУ імені І. І. Мечникова.  
Протокол № 11 від 30.06.2023 року.*

**Т33** Теоретична граMATика французької мови. Частина 2: Дієслово: метод. рекомендації до самостійної роботи для здобувачів першого (бакалаврського) рівня вищої освіти спец. 035 Філологія спеціалізації 035.055 Романські мови та літератури (переклад включно), перша – французька / уклад. М. Д. Марінашвілі. – Одеса: Видавець Букаєв Вадим Вікторович, 2023. – 24 с.

У методичних рекомендаціях у стислому вигляді викладаються основні аспекти тем змістового модуля «Дієслово»: класифікація дієслів французької мови, граматичні категорії, неособові форми дієслова,. Питання для самоконтролю до кожної теми покликані сприяти ефективності самостійної роботи здобувачів вищої освіти під час підготовки до практичних занять та підсумкового контролю.

Для здобувачів першого (бакалаврського) рівня вищої освіти.

**УДК 811.133.1'36**

© Марінашвілі М. Д., 2023  
© Видавець Букаєв Вадим Вікторович, 2023

## Зміст

ВСТУП.....	4
THÈME 1. VERBE. GÉNÉRALITÉS. CLASSEMENT.....	6
1.1. Définition.....	6
1.2. Classement.....	6
Questions à répondre:.....	7
THÈME 2. CATÉGORIES GRAMMATICALES DU VERBE .....	8
2.1. LE MODE .....	8
2.1.1. L'impératif .....	8
2.1.2. Le subjonctif.....	8
2.1.3. Le conditionnel.....	9
Questions à répondre:.....	10
2.2. L'ASPECT DU VERBE.....	11
Questions à répondre:.....	12
2.3. LA CATÉGORIE DU TEMPS .....	12
Questions à répondre:.....	16
2.4. LA CATEGORIE DE LA PERSONNE_(AVEC LE NOMBRE ET LE GENRE) .....	16
Questions à répondre:.....	18
2.5. LA CATEGORIE DE LA VOIX .....	18
Questions à répondre:.....	20
THÈME 3. FORMES NON-PERSONNELLES DU VERBE.....	21
3.1. L'infinitif.....	21
3.2. Le gérondif .....	22
3.3. Le participe .....	22
Questions à répondre:.....	23
СПИСОК РЕКОМЕНДОВАНОЇ ЛІТЕРАТУРИ .....	23

## ВСТУП

«Теоретична граматики французької мови» є фундаментальною навчальною дисципліною в системі підготовки фахівців за спеціальністю 035 Філологія спеціалізацією 035.055 Романські мови та літератури (переклад включно), перша – французька.

Мета дисципліни – сформувати у здобувачів вищої освіти наукове уявлення про граматичну будову французької мови.

Основні завдання навчальної дисципліни:

– висвітлити найважливіші проблеми теоретичної граматики (морфології) французької мови;

– висвітлити теоретичні основи граматичної будови сучасної французької мови на основі системно-функціональної наукової парадигми

– виробити у здобувачів вищої освіти чітке уявлення про системний характер мови та її динамічну будову;

– розвинути у здобувачів вищої освіти наукове критичне мислення, виробити навички критичного аналізу різних поглядів на складні проблеми граматичної теорії та вміння формулювати власний погляд;

– розвинути навички спостереження над фактичним матеріалом та його опису на основі застосування сучасних методів та прийомів лінгвістичного дослідження.

– сформувати у здобувачів вищої освіти наукове уявлення про формальну та смислову структуру одиниць, що утворюють граматичну систему французької мови;

– систематизувати на теоретичній основі знання з нормативної граматики французької мови, набуті здобувачами вищої освіти у попередній період навчання.

У результаті вивчення навчальної дисципліни здобувач вищої освіти повинен

**знати:**

– основні положення теоретичної граматики французької мови, що становлять основу теоретичної та практичної професійної підготовки фахівців в

галузі філології;

– різні погляди лінгвістів на граматичні явища, що не мають однозначного трактування;

– основні поняття й терміни з галузі теоретичної граматики;

– систему частин мови та їх граматичні категорії;

– сутність граматичних явищ, що вивчаються;

***вміти:***

– узагальнювати конкретні дані про структуру граматичних одиниць;

– критично оцінювати різні наукові концепції, зіставляючи погляди лінгвістів із проблемних питань теоретичної граматики;

– проводити граматичний аналіз конкретного мовного матеріалу;

– застосовувати знання з теоретичної граматики французької мови для розвинення вмінь і навичок граматично правильного мовлення.

Методичні рекомендації охоплюють теми змістового модулю 2 «Le verbe» робочої програми навчальної дисципліни.

Методичні рекомендації складаються з 3 частин, списку рекомендованої літератури та питань до підсумкового контролю.

Висвітлюються особливості дієслова як частини мови. Основну увагу спрямовано на вивчення значення, класифікації та вираження морфологічних категорій дієслова, а саме: категорій способу, часу, особи (числа і роду), стану, а також властивостей неособових форм дієслова.

Питань до кожної теми будуть корисними здобувачам вищої освіти для самоконтролю і допоможуть підготуватися до практичних занять і підсумкового контролю з навчальної дисципліни.

## THÈME 1. VERBE. GÉNÉRALITÉS. CLASSEMENT

**1.1. Définition.** Le verbe est une partie du discours essentielle, principale. Il est caractérisé d'après la sémantique, les formes grammaticales et les fonctions syntaxiques. Le verbe désigne le processus qui émane d'un sujet et se développe dans le temps (une action (*écrire*), un état (*souffrir*), une existence (*exister*), un rapport (*connaître*)).

Le verbe français est caractérisé par les catégories grammaticales suivantes: le mode, le temps, la voix, la personne (avec le nombre et le genre). La fonction syntaxique primaire du verbe est celle du prédicat, élément constitutif primordial de la phrase.

### 1.2. Classement

On distingue les sous-classes lexico-grammaticales des verbes suivantes:

**a) Verbes pleins/verbes-outils.** Les verbes-outils se distinguent par la désémantisation et l'impossibilité de jouer le rôle d'un terme de proposition. On distingue deux types fonctionnels des verbes-outils:

1) Verbes-outils proprement dits qui n'entrent pas dans la forme morphologique du verbe, ils constituent avec le verbe un seul terme de proposition (périphrase, construction). P. ex.: *Elle paraît malheureuse=Elle est malheureuse* (la fonction d'une copule).

2) Verbes auxiliaires qui font partie de la forme morphologique du verbe plein:  
*Il vient de rentrer.*

**b) Verbes perfectifs/verbes imperfectifs**, distingués selon le rapport existant entre l'action et sa limite, désignée par la signification même du verbe.

Quand le verbe exprime une action qui d'après sa nature ne peut pas durer infiniment, qui a une limite naturelle, limite déterminée par la signification du verbe, il se range dans la catégorie des verbes perfectifs (*entrer, sortir, donner, jeter, etc.*).

Le groupe de verbes imperfectifs est formé par les verbes dont la signification ne suppose pas que l'action se termine en arrivant à une limite naturelle, mais qu'elle dure jusqu'au moment où elle sera interrompue (*travailler, regarder, marcher, aller, estimer, etc.*).

**c) La valence verbale** c'est la faculté du verbe d'avoir des rapports syntaxiques avec

d'autres termes de la proposition.

La valence peut être obligatoire et facultative.

La valence obligatoire du verbe peut être:

- le sujet: *Paul chante*;
- les compléments: *s'adresser à qn*;
- un attribut: *Elle l'a rendu malheureux*;
- complément circonstanciel de manière: *se conduire mal*; de temps: *ça a duré deux heures*; de lieu: *Elle le met dans sa serviette*.

D'après le fait que les verbes peuvent être suivis dans la phrase d'un complément on distingue:

- les verbes monovalents (S+V) ou intransitifs: *Le soleil brille*;
- les verbes bivalents (S+Vt+Od): *Il regarde le tableau*, (S+Vi+Oi): *Il a changé d'avis*;
- les verbes trivalents (S+Vt+Od+Oi): *Il met son journal sur la table*.

La valence verbale est étroitement liée à la catégorie sémantico-syntaxique de **transitivité** qui peut être sémantique (emploi obligatoire des compléments verbaux: *Il prend le livre*; *Il s'adresse à eux*) et grammaticale (construction directe de l'objet, sans préposition).

**d) D'après les critères sémantiques on distingue des verbes statiques et des verbes dynamiques.**

Les verbes statiques désignent un état, processus au cours duquel l'objet ou le sujet ne changent pas: *Il dort*. Les verbes dynamiques désignent le processus qui se développe dans le temps, à la suite duquel le sujet ou l'objet changent ou se déplacent: *Il marche*, *Il écrit une lettre*. Les verbes dynamiques peuvent être accompagnés des adverbes: *vite*, *lentement*.

### **Questions à répondre:**

1. Quelle est la caractéristique du verbe d'après les critères notionnel, morphologique, syntaxique ?
2. En quoi consiste le problème du dégagement du système verbal ?
3. Quelles sont les sous-classes lexico-grammaticales du verbe ?
4. D'après quels critères la classification des verbes se fait-elle ?

## THÈME 2. CATÉGORIES GRAMMATICALES DU VERBE

### 2.1. LE MODE

Le problème du mode est lié à la notion plus large, celle de la modalité. La modalité est caractérisée comme le rapport de l'énonciation à la réalité extralinguistique du point de vue du sujet parlant. La modalité peut être exprimée par des moyens grammaticaux et lexicaux aussi bien que par l'intonation. Les valeurs modales sont multiples: réalité, irréalité, éventualité, doute, désir, hypothèse, commandement, prière, conseil, incertitude, affirmation, négation, etc.

Les moyens modaux sont aussi multiples. Les moyens lexicaux sont représentés par le sens lexical des verbes et des adverbes (*verbes et adverbes modaux*): Je te *défends* de sortir. *Peut-être* il viendra. La modalité peut être traduite par des formes spéciales du verbe, c'est-à-dire morphologiquement. La modalité exprimée par les formes verbales spéciales s'appelle **mode**. Donc *le mode est une catégorie grammaticale (modificatoire) dans le système verbal qui exprime l'attitude du locuteur à l'égard de la réalité décrite dans l'énoncé.*

#### 2.1.1. L'impératif

L'impératif désigne l'expression de la volonté adressée à un ou plusieurs interlocuteurs.

On considère l'impératif ou bien comme un mode à part, ou bien comme une construction syntaxique d'un type à part ou une variante fonctionnelle (syntaxique) de l'indicatif. Cependant, les particularités formelles et sa signification primaire spécifique permettent d'affirmer qu'il constitue un mode autonome.

La fonction primaire de l'impératif est l'appel à l'action. L'action exprimée appartient au futur, dans le sens abstrait il a un caractère atemporel.

Sa fonction secondaire est l'expression des rapports logiques, surtout de la concession ou de la condition dans les phrases complexes. L'impératif dans ce cas précède l'indicatif.

#### 2.1.2. Le subjonctif

Il existe une grande variété de théories et d'opinions concernant le subjonctif. Selon certains grammairiens le français ne dispose plus de formes originales réservées à ce mode. On considère cette forme comme: a) une variante positionnelle de l'indicatif; b) une catégorie grammaticale asémantique; c) une catégorie sémantique non modale; d) une catégorie grammaticale modale.

Cependant l'analyse des traits particuliers du subjonctif montre qu'il peut être

considéré comme un mode autonome. Les traits morphologiques en sont les suivants: 1) bien qu'il y aient des formes du subjonctif qui coïncident avec celles de l'indicatif (le présent et l'imparfait), dans son ensemble le subjonctif possède des formes particulières; 2) les verbes du II et du III groupe ont des formes particulières. Le subjonctif est toujours accompagné de l'élément "*que*". Le subjonctif sans "*que*" est conservé seulement dans les tournures archaïques (*Sauve qui peut*). L'absence de "*que*" signale que le subjonctif est passé à l'impératif (*aie, sache, sois*).

Outre cela sa valeur sémantique consiste à exprimer une action relativement peu actualisée et qui est mise en rapport avec la connaissance, la volonté ou les sentiments du sujet parlant. C'est donc un mode à part.

Les fonctions essentielles du subjonctif sont:

- 1) Sur le plan sémantique: il exprime la représentation de l'action par le sujet parlant comme une action possible. Cette signification est complétée par différentes évaluations (le doute, la volonté, les conséquences, le but, etc.).
- 2) Sur le plan structural et syntaxique: l'action dans la subordonnée se rapporte à l'action de la principale, c'est-à-dire le subjonctif désigne la subordination et n'est employé que dans les subordonnées.

Ces deux aspects se réalisent simultanément, ce qui diffère le subjonctif des autres modes. Le conditionnel peut exprimer l'action possible, mais sans l'expression de la subordination syntaxique et l'indicatif exprime la subordination sans exprimer la possibilité.

Les temps du subjonctif sont: présent, passé, imparfait, plus-que-parfait.

### **2.1.3. Le conditionnel**

Les discussions autour du conditionnel sont liées au fait qu'il présente un exemple de l'asymétrie de la forme et du contenu. Ses indices morphologiques appartiennent à l'indicatif: comme le futur simple il se forme à la base de l'infinitif, mais à l'aide des terminaisons du verbe *avoir* à l'imparfait. Le conditionnel possède des marques morphologiques communes avec le futur (morphème *-r-*) et avec l'imparfait (morphème *-ait*).

En ce qui concerne le contenu, la forme en *-rait* réunit deux valeurs différentes:

- MODALE: l'expression de l'hypothèse ou bien de l'action qui dépend d'une condition;
- TEMPORELLE: l'expression de la postériorité dans le plan du passé (futur dans le passé).

Pour définir le statut du conditionnel dans le système du verbe français il faut le comparer avant tout avec la forme avec laquelle on le rapproche - le futur. Ces deux formes se diffèrent d'après leur valeur temporelle aussi bien que par leur valeur modale.

Le futur simple rapporte l'action au plan du futur en l'opposant à l'action au présent. Le conditionnel en lui-même ne permet pas de distinguer ce qui se rapporte au futur ou ce qui se rapporte au présent. Et même les deux formes du conditionnel (présent et passé) peuvent se rapporter au plan du passé.

Quant à la valeur modale, bien que le futur comme temps objectif se rapporte au domaine de l'éventuel, le futur temps grammatical l'exprime comme une action déterminée dans le futur. Le futur et le futur antérieur n'expriment la supposition que dans les cas de la transposition - le transfert dans le plan du présent ou du passé. Le conditionnel garde toujours (même quand il est employé comme futur dans le passé) une valeur modale qui consiste à exprimer une action non certaine, éventuelle qui peut se produire sous certaines conditions.

Ainsi la fonction primaire du conditionnel est l'expression d'une action éventuelle, potentielle qui peut se produire sous certaines conditions.

Ses fonctions secondaires sont:

- l'expression de la supposition: *Il serait malade;*
- l'expression de la concession: *L'aurait-il vue il ne serait pas heureux.*

Il peut être employé au lieu de l'indicatif et dans ce cas il peut exprimer:

- la politesse: *Voudriez-vous me donner ce livre?*
- une action imaginaire: *Ce serait mon cheval. Je serais un chevalier.*

La valeur temporelle du conditionnel peut être considérée comme sa fonction secondaire. Le futur dans le passé est une des variantes fonctionnelles et sémantiques du conditionnel.

On peut donc conclure que le système des modes du verbe français comprend quatre sous-catégories: un mode direct (indicatif) et trois modes indirects (impératif, conditionnel, subjonctif) qui expriment une action moins actualisée que l'indicatif, une action possible ou probable.

### **Questions à répondre:**

1. Comment est caractérisée la catégorie du mode verbal ?
2. Quels modes en français sont dégagés dans des ouvrages différents ?
3. A quoi est due la diversité de points de vue sur la catégorie du mode ? Qu'est-ce qui permet aux grammairiens de mettre en doute l'autonomie de l'impératif en français?

4. Peut-on accepter la théorie, selon laquelle le subjonctif ne dispose plus de formes originales strictement réservées à ce mode ?
5. En quels groupes principaux peut-on répartir toutes les théories concernant la valeur du subjonctif ?
6. Qu'est-ce qui permet de prétendre que le subjonctif sert à désigner le rapport à la réalité non pas par lui-même, mais à travers la structure régissante ?
7. En quoi consiste la spécificité du subjonctif à la différence de l'indicatif et du conditionnel ?
8. Quels sont les problèmes liés aux formes en –r–, sont-elles rapportées à l'indicatif ou constituent-elles un mode autonome ? Peut-on les répartir en deux modes: l'indicatif et le conditionnel ?
9. Quelles sont les raisons permettant d'envisager les formes en –r– comme un mode autonome, celui du conditionnel ?
10. Quelle est la valeur qui est attribuée au conditionnel et à l'indicatif ?

## 2.2. L'ASPECT DU VERBE

L'aspect est une catégorie grammaticale verbale qui exprime le caractère du déroulement de l'action (durée, répétition, phases, accomplissement/non-accomplissement, etc.). Si ses significations sont exprimées dans l'opposition des formes verbales elles forment la catégorie de l'aspect. Si elles sont exprimées par les moyens dérivationnels elles forment les modes d'action (ordre de procès, l'espèce du procès, le caractère d'action) - types plus concrets du déroulement du procès. Ces formes verbales caractérisent l'action sur le plan qualitatif et quantitatif.

Les significations aspectuelles sont essentielles au verbe mais elles ne constituent pas toujours une catégorie grammaticale.

En français les nuances aspectuelles peuvent être exprimées par des moyens différents:

1. lexicaux (l'opposition des verbes perfectifs/imperfectifs). Dans ce cas on ne peut pas parler d'une catégorie grammaticale bien que les différences sémantiques des verbes influent beaucoup sur la formation des nuances aspectuelles dans certaines constructions et formes temporelles;
2. syntactiques (périphrases verbales: *se mettre à travailler*) ou dérivationnels (affixes: *sauter - sautiller, prendre - reprendre*). Ces moyens ne forment pas l'aspect morphologique du verbe mais expriment différents ordres de procès (modes d'action).
3. morphologiques (l'opposition des formes verbales). Dans ce cas seulement on peut parler de l'aspect comme d'une catégorie grammaticale.

En français il y a deux oppositions de formes verbales qui peuvent être

interprétées comme aspectuelles:

- temps simples / temps composés: *il travaillait / il avait travaillé*;
- temps linéaires / temps ponctuels: *il travaillait / il a travaillé, il travailla* (imparfait / passé composé, passé simple).

L'analyse des formes composées permet de conclure que le composant constant de leur signification est d'exprimer l'antériorité de l'action, la nuance aspectuelle étant secondaire. Ils expriment donc la catégorie de la corrélation de temps.

L'opposition *temps ponctuels/linéaires* est également d'ordre plutôt temporel qu'aspectuel, bien qu'ils possèdent une nuance aspectuelle. Ces temps expriment le caractère limité ou illimité du temps de l'action et non l'achèvement ou le non-achèvement de l'action elle-même.

Donc, on peut conclure que l'aspect en tant que catégorie verbale (morphologique) n'existe pas en français. Diverses nuances aspectuelles peuvent être exprimées à l'aide des formes temporelles ou autres moyens.

Les caractéristiques qualitatives et quantitatives de l'action exprimées par des affixes ou des périphrases forment la catégorie lexico-grammaticale de l'ordre de procès ou du mode d'action.

### **Questions à répondre:**

1. Quels sont les problèmes liés à l'aspectualité en français ?
2. En quoi consiste la ressemblance et la différence entre les notions de catégorie grammaticale de l'aspect et modes d'action en français ?
3. En quoi consiste la spécificité des modes d'action en français comme langue à tendances analytiques ?
4. Quelles corrélations de formes verbales sont proposées dans des ouvrages en tant que catégorie grammaticale de l'aspect, quel contenu est attribué à la catégorie de l'aspect ?
5. Y a-t-il des raisons permettant de considérer imparfait/passé simple comme catégorie grammaticale de l'aspect ?

## **2.3. LA CATÉGORIE DU TEMPS**

La catégorie du temps est une catégorie modificatoire, une des catégories fondamentales du verbe. Le verbe exprime le temps morphologiquement. Les formes verbales peuvent exprimer la localisation de l'action par rapport au moment de la parole ou par rapport à une autre action (à un autre moment donné).

Le système temporel de l'indicatif inclut cinq oppositions:

**1) Temps absolu** - opposition principale et universelle qui se retrouve dans

toute langue possédant la catégorie du temps. Elle exprime le rapport entre le temps de l'action et celui de la parole. Cette opposition connaît 3 subdivisions (époques): passé – présent – futur.

Les formes verbales sont polysémiques. Au même plan temporel une seule et même forme verbale peut exprimer une action de durée différente. P. ex., le présent peut exprimer:

- a) le présent précis quand le moment de l'action coïncide à celui de la parole;
- b) le présent duratif;
- c) le présent itératif.

Les formes temporelles, outre leur fonction primaire, assument les fonctions secondaires:

- a) fonction de neutralisation. L'emploi du présent absolu dans les cas où l'action est intemporelle: *La terre tourne autour du soleil*.
- b) fonction de transposition.

Les facteurs contribuant à la transposition sémantique des temps sont:

- situation linguistique qui montre que l'action appartient à un autre plan temporel: *Et quand reviens-tu?*
- compléments circonstanciels de temps dont la signification temporelle est plus précise que celle du verbe: *Demain je déjeune chez lui*;
- le sens du verbe. Le présent des verbes imperfectifs désigne le plus souvent l'action qui se produit au moment de la parole: *Je regarde*, tandis que le présent des verbes perfectifs désigne souvent une action se rapportant au futur: *Je rentre*;
- contexte morphologique (les formes temporelles dans la phrase précédente). Si le verbe dans la phrase précédente est au passé, le présent des phrases qui suivent désigne des actions au passé;
- type de phrase. Dans la phrase exprimant une condition où les deux parties ont des verbes au présent ils peuvent exprimer l'action se rapportant au futur: *Si tu pars je te quitte pour toujours*.

Les transpositions dans le système du temps peuvent être de types suivants:

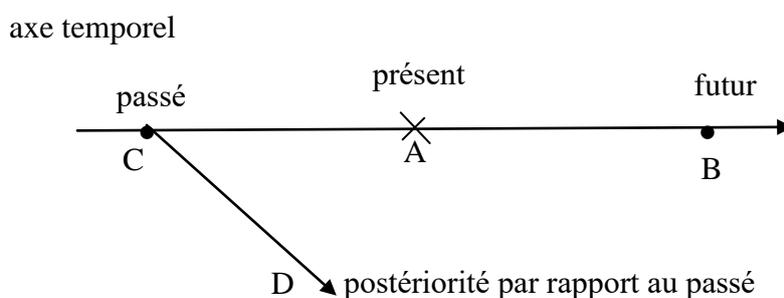
1. Transposition temporelle:

- a) La transposition générale du plan temporel. Le point de départ peut se déplacer sur l'axe du temps et en conséquence les mêmes actions sont désignées par différents temps.
- b) Le présent transposé au plan du passé ou du futur peut exprimer le passé récent.

2. Transposition aspectuelle est liée avec les formes verbales composées quand le sème "action achevée" est mis en relief.
3. Transposition modale est liée avec le transfert des formes du passé ou du présent au plan du futur et des formes du futur dans un autre plan:
  - a) le présent au plan du futur peut désigner un ordre, une action déterminée, une recommandation, une menace, etc.;
  - b) l'imparfait au plan du présent exprime une action atténuée, il est utilisé pour exprimer la politesse;
  - c) le futur peut remplacer l'impératif. Dans la langue parlée le futur peut exprimer la supposition.

## 2) La corrélation de temps (temps relatif)

Cette catégorie établit le lien temporel entre l'action en question et une autre action et inclut trois sous-catégories: simultanéité, antériorité, postériorité.



La corrélation de temps au moment de la parole (A) est exprimée par les temps absolus et par rapport à d'autres points de départ (B, C, D) - par les temps relatifs.

Plan temporel	Corrélation de temps		
	Antériorité	Simultanéité	Postériorité
Futur (B)	Futur antérieur	- (futur simple)	- (futur simple)
Passé (C)	Plus-que-parfait Passé antérieur Passé immédiat dans le passé	Imparfait	Conditionnel présent Futur immédiat dans le passé
Postériorité par rapport au passé (D)	Conditionnel passé	-	-

## 3) La limitation de l'action dans le temps

La forme temporelle peut présenter une action soit comme limitée soit comme illimitée dans le temps. Le présent c'est le temps illimité, le futur est indifférent à l'expression de cette signification (le caractère de déroulement d'une action dans le temps est déterminé dans ce cas par le sens du verbe). En ce qui concerne le plan du passé la limitation de l'action dans le temps est exprimée à l'aide de différents

moyens.

L'action sans limites temporelles est désignée par le temps linéaire - l'imparfait, l'action limitée - par les temps ponctuels (passé simple, passé composé).

L'opposition temps limité/illimité se manifeste très nettement si elle coïncide avec l'opposition sémantique verbes perfectifs/imperfectifs. Dans les combinaisons du verbe imperfectif avec un temps linéaire (illimité) (imparfait), ainsi que du verbe perfectif avec un temps ponctuel (PC, PS) se réalise la signification primaire du verbe et de la forme temporelle, c'est-à-dire l'expression de la limitation/illimitation du temps de l'action.

Les fonctions secondaires de l'opposition temps limité/illimité se manifestent dans le cas de l'asymétrie, quand la signification du verbe ne coïncide pas avec la signification du temps.

#### **4) Action actuelle / action non-actuelle**

Le français possède des formes spéciales pour indiquer l'importance d'une action pour le locuteur, son lien avec le moment de la parole. Cela est surtout important pour les événements se rapportant au plan du passé. L'actualité de l'action est exprimée en français par l'opposition: passé composé (qui décrit une action actuelle, liée au moment du discours) / passé simple (qui désigne une action non-actuelle, appartenant à la narration historique).

**5) L'intervalle temporel** est exprimé par les oppositions: passé composé / passé immédiat; futur simple / futur immédiat.

L'analyse du fonctionnement des formes immédiates permet de les considérer comme formes analytiques (complexes) du verbe. Elles expriment le temps mais aussi les nuances modales et aspectuelles.

Les temps immédiats expriment une action plus proche au moment du discours. Cependant entre le passé immédiat et le futur immédiat il n'y a pas d'asymétrie complète. Le passé immédiat exprime le temps immédiat se rapportant pour la plupart des cas aux verbes perfectifs et comprend une nuance de perfectivité. Outre la différence existant entre le futur immédiat et le futur simple se rapportant à l'intervalle temporel elle est déterminée par *la modalité*: le futur immédiat désigne une action plus déterminée (précise), une action inévitable; *par l'aspect*: le futur immédiat accentue le commencement d'une action au futur, le futur simple – son déroulement et *par le style*.

### Questions à répondre:

1. En quoi diffère le temps grammatical du temps physique ?
2. Comment est définie la catégorie du temps ?
3. Quelles théories du temps grammatical connaissez-vous ?
4. Comment est réalisée la catégorie du temps à l'indicatif ?
5. Quels sont les transpositions dans le système du temps et les facteurs contribuant à la transposition sémantique des temps ?
6. Caractérisez les oppositions existant au sein de la catégorie du temps en français.

## 2.4. LA CATEGORIE DE LA PERSONNE (AVEC LE NOMBRE ET LE GENRE)

La catégorie de la personne est une catégorie modificatoire qui exprime le rapport entre le sujet de l'action et le participant à l'acte de la parole. Elle comprend trois sous-catégories (1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> personnes) qui s'opposent entre elles sur deux plans: *la personnalité* (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> contre 3<sup>e</sup>) et *la subjectivité* (1<sup>e</sup> contre 2<sup>e</sup>).

La personne grammaticale est un trait distinctif et fondamental du verbe. Le trait spécifique du verbe qui le distingue des autres parties du discours est la conjugaison. Les formes de la conjugaison sont liées directement à la personne, elles sont classées d'après leur référence à la personne.

Il existe deux types de moyens grammaticaux pour exprimer la personne verbale: moyens *flectifs* et moyens *analytiques*. Dans les langues flectives (comme le latin) la personne est marquée par les terminaisons du verbe: *amo, amas, amat*. Dans les langues à tendances analytiques (comme le français) la personne est marquée par les pronoms personnels conjoints: *j'aime, tu aimes, il aime* qui peuvent se combiner avec la flexion verbale.

La personne verbale marque deux rapports: la participation et la non-participation à l'acte de la parole. Il y a une différence capitale entre la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personnes d'une part et la 3<sup>e</sup> d'autre part. La 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personnes se caractérisent par la participation directe dans l'acte de la parole. La 3<sup>e</sup> personne marque la personne ou l'objet dont on parle. Elle est définie d'une manière négative par rapport à la 1<sup>e</sup> et à la 2<sup>e</sup> personnes: la 3<sup>e</sup> personne est ce qui n'est pas la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personne.

A partir d'un acte de parole concret il est possible d'identifier la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personnes seulement avec le locuteur et l'allocutaire, alors que la 3<sup>e</sup> personne est susceptible de renvoyer à n'importe quelle personne ou objet hors de l'allocution. Pour cette raison le pronom "il" de la 3<sup>e</sup> personne peut se rapporter à un substantif désignant un objet animé aussi bien qu'inanimé, et même à ce qui n'est pas conçu

comme un substantif. A cause de ceci, les pronoms personnels de la 3<sup>e</sup> personne, contrairement aux deux premières personnes, ont deux genres, exactement comme le nom substantif: un masculin et un féminin (il/elle), suivant le genre des substantifs auxquels ils se réfèrent.

Un autre trait particulier du pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne c'est qu'il peut ne renvoyer à rien; dans cet emploi le pronom représente autre chose qu'un substantif: *il pleut, il gèle (formes impersonnelles)*.

La participation et la non-participation à l'acte de parole amènent une double corrélation au sein de la catégorie de la personne, celle de la subjectivité et celle de la personnalité.

- a) LA CORRELATION DE SUBJECTIVITÉ est constituée par la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personnes: elle oppose la personne qui parle à celle à qui elle parle et c'est par cette opposition au *non-moi* que la 1<sup>e</sup> personne est située dans sa personnalité subjective, son *moi*. La 2<sup>e</sup> personne (*tu*) est définie comme la personne non-subjective en face de la personne subjective *je*, c'est-à-dire comme la personne *non-je*. Donc, l'opposition de personne *je* à personne *non-je* est constituée à la base de subjectivité.
- b) LA CORRELATION DE PERSONNALITE oppose les deux premières personnes à la 3<sup>e</sup> personne. La forme de la 3<sup>e</sup> personne ne renvoie pas à une personne parce qu'elle se réfère à un objet placé hors de l'allocution. Donc, la personne n'est propre qu'à la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> personnes.

### **LA FORME IMPERSONNELLE**

La nature particulière de la 3<sup>e</sup> personne, comme on l'a signalé, consiste en ce qu'elle se réfère non seulement à n'importe quel substantif, mais aussi qu'elle ne se réfère dans certains cas à aucun objet ou personne. Donc la 3<sup>e</sup> personne peut être employée à la forme impersonnelle: *il neige, il est arrivé un accident*.

Les verbes employés à la forme impersonnelle sont de nature différente:

- 1) les verbes impersonnels par leur nature, dépourvus de la notion de personne verbale (les verbes dits "météorologiques" (*il pleut*) et les verbes *falloir* et *y avoir*).
- 2) un grand nombre de verbes "personnels" susceptibles de former des tours impersonnels: *une pluie fine tombe - il tombe une pluie fine*. La forme impersonnelle est surtout typique pour les verbes *venir, arriver, rester, tomber, passer, manquer, se faire, dire, etc.*

### **LE NOMBRE ET LE GENRE**

La signification de la catégorie verbale du *nombre* ne diffère pas de celle du

nombre des pronoms. Un problème particulier c'est l'accord du verbe avec son sujet.

La catégorie du *genre* dans le verbe est d'un caractère asémantique. Elle se manifeste: a) aux temps composés, quand le verbe se conjugue avec *être*; b) à la voix passive; c) aux temps composés avec le verbe *avoir* si le complément d'objet direct est préposé. Dans ce dernier cas le genre (et le nombre) joue une fonction formelle et il n'est pas désigné dans le prédicat composé: *Les lettres que j'ai fini de lire.*

### Questions à répondre:

1. Quelles sont la sémantique et les moyens d'expression de la personne verbale en français?
2. Comment est exprimé le nombre dans la catégorie de la personne ?
3. Comment est représentée la notion de subjectivité/non-subjectivité dans la catégorie de la personne ?
4. En quoi consiste la particularité de la forme impersonnelle à la différence des formes personnelles ?

## 2.5. LA CATEGORIE DE LA VOIX

La catégorie de la voix exprime les rapports entre le sujet et l'objet de l'action, la corrélation entre les termes syntaxiques (sujet, objets) et les actants sémantiques qui reflètent le sujet et les objets réels.

Sur le plan du contenu on distingue quelques sens de voix:

- 1) La voix active: le sujet est l'auteur de l'action, il produit l'action lui-même.
- 2) La voix passive: le sujet ne produit pas l'action mais la subit.
- 3) La voix moyenne (ou réci-proque) qui unit en elle les voix active et passive.
- 4) La voix réfléchie: l'action est produite par le sujet qui est en même temps l'objet de cette action.
- 5) La voix causative: le sujet pousse l'objet à accomplir certaine action.
- 6) La voix impersonnelle: le sujet est représenté comme un complément de l'action n'ayant pas de sujet.

Ces valeurs sémantiques ayant trait à la voix sont exprimées par quatre formes: active, passive, pronominale, causative (avec *faire* et *laisser*).

Pour comprendre l'essence de cette catégorie il faut faire une analyse détaillée de la voix dite "passive" et de la voix dite "réfléchie".

### LE PROBLEME DE LA VOIX PASSIVE

Les voix active et passive s'opposent l'une à l'autre par le caractère du rapport entre le sujet et l'action: dans la voix active le sujet est l'agent de l'action; dans la voix passive, il subit l'action dont il est le patient. Les verbes à la voix passive ont pour sujet grammatical le terme qui est leur complément d'objet direct à la voix active.

Dans la langue française le passif est analytique, représenté par la réunion de

deux éléments: le verbe *être* et le *participe passé* du verbe indépendant. Le verbe *être* exprime les valeurs grammaticales (personne, temps, mode); le *participe passé* représente un verbe transitif. Il n'y a que quelques verbes intransitifs qui peuvent s'employer au passif: *vous serez obéis*. Dans ce cas le complément d'agent est absent.

La plupart des grammairiens voient en la voix passive une catégorie morphologique du verbe. D'autres linguistes estiment que la voix passive n'existe pas en tant qu'une catégorie morphologique et la notion de voix passive elle-même est loin d'être nette.

Les arguments contre l'existence de la voix passive sont les suivants:

1. Le passif ne possède pas de forme d'expression spécifique car la construction *être+participe passé* est polysémique.
2. Il y a une certaine limitation dans la formation de la tournure passive.
3. L'emploi de cette construction connaît des restrictions syntaxiques.
4. Cette construction n'est pas une unité morphologique, car le *participe passé* peut être remplacé par le pronom *le*, par analogie avec l'adjectif.
5. La construction *être+participe passé* n'est pas une unité sémantique.

Cependant dans les cas où cette forme se trouve en corrélation de transformation avec un verbe actif, elle représente une voix passive, car toute forme grammaticale manifeste ses caractéristiques spécifiques dans l'opposition à d'autres formes. La possibilité de transformation actif/passif peut servir de critère à reconnaître l'existence de cette catégorie.

La fonction primaire de la construction *être+participe passé* est l'expression de la voix passive qui consiste à modifier l'orientation de l'énoncé. L'objet sémantique qui joue dans la forme active le rôle d'un complément dans la forme passive devient sujet.

La voix passive s'emploie dans les constructions à trois et à deux termes. Dans le premier cas elle sert à mettre en relief l'agent sémantique de l'action (de complément d'agent). Dans le second elle met l'accent sur l'action elle-même en éliminant le sujet.

Dans ses fonctions secondaires le passif s'emploie dans le sens de la forme active, en exprimant un état ou une qualité du sujet. Cela ne se manifeste que dans les constructions à deux termes, ayant le plus souvent le sujet animé.

#### LES VERBES PRONOMINAUX ET LE PROBLEME DE LA VOIX PRONOMINALE

Les faits du système grammatical français autorisent à accepter la thèse favorable à la voix réfléchie. Le fait essentiel permettant de considérer la voix réfléchie comme une catégorie grammaticale est que le français dispose d'une forme grammaticale spéciale pour exprimer cette voix. Le trait constitutif de cette forme,

qu'on appelle "forme pronominale", est le pronom réfléchi: *se laver, se présenter, etc.* Les marques qui permettent de la considérer comme une forme grammaticale de voix sont: 1) l'unité de la forme et sa distinction formelle de la forme active (non-pronominale) correspondante; 2) l'unité de la valeur dans tous les cas de son emploi.

1) La forme pronominale est une forme verbale accompagnée du pronom réfléchi conjoint (atone) qui est le complément du verbe et en même temps représente le sujet.

2) La forme pronominale peut avoir quelques significations, notamment:

a) Le sens réfléchi propre: le sujet est l'agent du procès en même temps qu'il est son patient; l'action verbale peut être dirigée sur l'objet (qui est en même temps le sujet) de deux manières, directe et indirecte (*elle se trouve jolie - elle se sourit*).

b) Le sens réfléchi réciproque: l'action réfléchie acquiert la nuance de mutualité. Le sens réciproque suppose, naturellement, la pluralité du sujet.

c) Le sens réfléchi moyen ou bien le sens intransitif: les formes non-pronominale et pronominale s'opposent l'une à l'autre comme les verbes à valeurs transitive/intransitive.

d) Le sens passif. Dans la double fonction du sujet, qui est toujours l'agent et le patient du procès, l'élément passif prédomine nettement.

La fonction primaire de la forme pronominale est d'exprimer les voix réfléchie ou réciproque. Dans ses fonctions secondaires la forme pronominale exprime la voix passive, une valeur moyenne et une valeur purement lexicale.

On peut conclure donc que la catégorie de la voix en français comprend trois sous-catégories: voix active (à valeur active ou moyenne), voix passive (à valeur passive), voix pronominale (à valeur réfléchie ou réciproque).

### **Questions à répondre:**

1. Quels sont les problèmes liés à la catégorie grammaticale de la voix en français ?
2. Quel est le contenu de la voix, exprime-t-elle le rapport entre le verbe et son sujet ou indique-t-elle la relation entre trois éléments: le verbe, le sujet, l'objet ?
3. Quelles significations de voix sont dégagées quand la voix est considérée comme une catégorie lexico-grammaticale dont la formation dépend du sens du verbe ?
4. Quelles sont les raisons qui ne permettent pas de considérer la tournure passive (être + participe passé des verbes transitifs) comme forme catégorielle de la voix grammaticale ?
5. Quelles sont les raisons qui permettent aux grammairiens de dégager la forme se + verbe comme voix réfléchie ayant une valeur unique ?
6. Quelles sont les raisons permettant aux grammairiens de discuter l'unité de la valeur de la forme réfléchie ?

### THÈME 3. FORMES NON-PERSONNELLES DU VERBE

Les formes non-personnelles et non-temporelles du verbe sont: l'infinitif (Inf), le participe présent (PI), le participe passé (PII) et le gérondif (G). Elles constituent la périphérie morphologique du verbe, ayant en même temps des caractéristiques propres à la forme personnelle du verbe et à une autre partie du discours: au substantif (Inf), à l'adjectif (PI et PII), à l'adverbe (G). Elles diffèrent de la forme personnelle du verbe par leur sens (valeur), leurs fonctions syntaxiques et leurs catégories morphologiques.

Ce qui réunit les formes non-personnelles sous l'aspect sémantique c'est qu'elles représentent le processus comme dépendant d'un autre processus, c'est-à-dire expriment dans la phrase des actions secondaires, dépendantes qui ne font qu'accompagner l'action principale. Elles organisent souvent la polyprédicativité de la phrase, exprimant dans leur fonction syntaxique primaire une prédicativité supplémentaire. Elles ne possèdent pas de catégories de verbes porteuses de prédicativité: mode, personne, temps absolu. Les formes non-personnelles ne possèdent que le temps relatif (*ayant chanté, avoir lu*) et la catégorie de la voix (*transformer - être transformé*).

**3.1. L'infinitif.** D'après son sens l'infinitif est la forme la plus abstraite du verbe. Il réunit les propriétés du verbe et du nom. Il possède toutes les significations lexicales propres au verbe personnel, mais il est dépourvu des catégories morphologiques de la personne, du temps absolu et de la voix. Il désigne une action dans le sens général sans la rapporter au sujet. L'infinitif occupe une place intermédiaire entre le verbe et le substantif verbal: *il marche - marcher - la marche*.

Quelques catégories verbales sont exprimées dans l'infinitif, mais surtout syntaxiquement (p. ex., la catégorie de la personne qui n'est exprimée morphologiquement que dans la forme pronominale: Je vais me promener). Employé comme sujet, attribut ou épithète l'infinitif désigne une personne généralisée ou indéfinie.

Employé comme complément d'objet ou élément du prédicat composé verbal le sujet dans l'infinitif est exprimé par le lien syntaxique avec le sujet ou l'objet du verbe. On distingue l'infinitif subjectif (quand son sujet coïncide avec celui du verbe): *Elle est fière d'être admise*; et l'infinitif objectif (quand son sujet coïncide avec celui du complément du verbe): *Je l'ai entendu pleurer*.

Les fonctions syntaxiques primaires de l'infinitif sont:

- 1) le sujet: *Parler sans cesse c'est une mauvaise habitude;*
- 2) l'attribut: *Partir c'est mourir un peu;*
- 3) le complément circonstanciel: *Je reviens pour te revoir.*

et les fonctions secondaires:

- 1) prédicat simple: *Que faire?*
- 2) une partie du prédicat composé verbal: *Il a commencé à travailler,*
- 3) épithète: *J'ai trouvé une jolie maison à vendre.*

**3.2. Le gérondif** est une forme non-personnelle qui exprime une action secondaire, dépendant d'une action exprimée par le verbe.

Le trait distinctif formel du gérondif - le morphème (la particule) *en* qui le distingue du participe dit présent (*chantant - en chantant*) et qui est absent seulement dans quelques locutions figées: *chemin faisant*.

Dans la phrase le gérondif exerce la fonction d'un complément de circonstance, le plus souvent le complément concomitant: l'action exprimée par le gérondif, accompagne celle du prédicat et lui est simultanée: *Il marche en chantant*.

Dans un contexte déterminé le gérondif peut avoir des valeurs accessoires, celles de manière: *Il marche en agitant les mains*; de condition: *En travaillant ferme tu feras des progrès*.

**3.3. Le participe** exprime une action secondaire en la rapportant au substantif. Il présente l'action comme une propriété du nom ce qui le rapproche de l'adjectif.

Il existe deux catégories de participe: PI (participe présent) et PII (participe passé).

Le participe dit passé n'a pas de dérivés, tandis que le participe présent en a quatre:

1. La forme simple active: *chantant*.
2. La forme simple passive: *étant chanté*.
3. La forme composée active: *ayant chanté* (le participe passé composé).
4. La forme composée passive: *ayant été chanté*.

Le PI et le PII sont opposés d'après différents caractéristiques:

- 1) Pour les verbes intransitifs cette opposition est d'ordre temporel:
  - les verbes perfectifs (*sortant/sorti*) - l'expression de la simultanéité et de l'antériorité (action accomplie) de l'action;
  - les verbes imperfectifs (*parlant/parlé*) - il n'y a pas d'opposition car *parlé* n'est employé qu'à l'intérieur d'une forme composée (*elle a parlé avec lui*).

2) Pour les verbes transitifs cette opposition est liée avec la voix:

- les verbes perfectifs (*servant/servi*) - une action active simultanée et une action passive antérieure (accomplie);
- les verbes imperfectifs (*regardant/regardé*) - l'actif et le passif d'une action simultanée.

La fonction essentielle des participes est de déterminer le nom ou le pronom en qualité d'épithète (une fille *pleurant sans cesse*), d'attribut (elle l'a vu *perdu*) ou de déterminant prédicatif (*assis près d'elle* il souriait).

### **Questions à répondre:**

1. En quoi consiste la différence entre les formes personnelles et formes non-personnelles du verbe ?
2. Quels problèmes d'ordre théorique sont liés aux formes non-personnelles du verbes?
3. Quels sont les traits distinctifs de l'infinitif, du gérondif et du participe ?

## **СПИСОК РЕКОМЕНДОВАНОЇ ЛІТЕРАТУРИ**

### **Основна**

1. Dragan E. Grammaire théorique de la langue française. Cours théorique. Bălți, 2012. 115 p. URL :  
<http://tinread.usarb.md:8888/tinread/fulltext/dragan/grammaire.pdf>
2. Popovytych M. Cours théorique de grammaire française. Morphologie. Чернівці: Букрек, 2010. 288 с.

### **Додаткова**

1. Popovytych M. Histoire de la grammaire française. Чернівці: Букрек, 2014. 317 с.
2. Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R. Grammaire méthodique du français. 5<sup>e</sup> éd. Paris: Presses Universitaires de France, 2014. 1107 p.
3. Zufferey S., Moeschler J. Initiation à la linguistique française. 2<sup>e</sup> éd. Paris : Armand Colin, 2015. 340 p.

Навчальне видання

**ТЕОРЕТИЧНА ГРАМАТИКА  
ФРАНЦУЗЬКОЇ МОВИ**

**ЧАСТИНА 2: ДІЄСЛОВО**

**МЕТОДИЧНІ РЕКОМЕНДАЦІЇ**

до самостійної роботи

для здобувачів вищої освіти першого (бакалаврського) рівня  
спеціальності 035 Філологія  
спеціалізації 035.055 Романські мови та літератури  
(переклад включно), перша – французька

**Укладач:**

**Марінашвілі Мальвіна Джангізівна**

*Французькою мовою*

*В авторській редакції*

Підп. до друку 07.07.2023. Формат 60x84/16.

Ум.-друк. арк. 1,0. Тираж 30. Зам № 720

Видавець Букаєв Вадим Вікторович

вул. Пантелеймонівська, 34, м. Одеса, 65012

Свідоцтво суб'єкта видавничої справи ДК № 2783 від 02.03.2007 р.

Тел.: +380949464393, 0487431393 e-mail: 7431393@gmail.com